

DECISION N°2024-47/CP

OBJET :

**FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRE
ÉPICERIE POUR LA
VILLE DE DENAIN**

- 1. Commande publique**
- 2. Marchés public**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société Épisaveurs Nord Groupe Pomona.

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la restauration municipale concernant l'épicerie et la conserverie sera signé par mes soins avec la société Épisaveurs Nord Groupe Pomona située au 300 rue Pierre et Marie Curie 62113 LABOURSE.

Article 2 : Le montant oscille entre un minimum mensuel de 23 000 € HT et un maximum mensuel de 33 000 € HT.

Article 3 : Le marché prend effet à compter du 1^{er} Avril 2024 jusqu'au 30 Juin 2024 soit pour une période de 3 mois.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 25/03/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

